L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 23 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

XIII—Suite.

Ses doigts frémissaient en touchant cette arme et les tremblements convulsifs en élargissaient la plaie.

—Si je le tuais en voulant le sauver? se disait Martial dont le sang se glaçait d'angoisse. Mais non, si j'hésite, il meurt!

Cette idée que l'hésitation pouvait être fatale à Solignac, donna du courage au hussard qui, brusquement alors, pressant sur la garde, arracha le poignard, tandis qu'un flot de sang mêlé de sanie, jaillissait de la plaie béante.

Andréina, debout, les yeux secs, les lèvres cyanosées, tous les traits du visage horriblement contractés, mais s'efforçant de demeurer intrépide et calme, semblable à une statue, contemplait, d'un œil déjà trouble, cette scène: le soldat agenouillé, dégrafant l'uniforme du colonel et cherchant à mettre à nu la plaie par où pouvait s'envoler la vie.

La détonation du pistolet de Solignac avait retenti comme un coup de foudre au milieu de l'hôtel en fête. Après le premier moment de désarroi, on s'était précipité vers l'endroit d'où venait le bruit. Louise accourait, éperdue, suivie de Mlle de la Rigaudie, dont les jambes fléchissaient et qui, à demi folle de terreur, s'écriait:

—Il y a donc des assassins ici?

Louise recula d'abord en apercevant cette chose horrible: Solignac étendu, Agostino mort, cette femme debout, semblable à un spectre, et tout ce sang, ce désordre affreux, ce salon élégant imprégné d'une odeur sinistre de tuerie.

Mlle de la Rigaudie, au contraire, se précipita vivement vers son fils, et, s'agenouillant, posa la tête pâle de Solignac sur ses genoux, disant à Castoret:

—Est-il mort?

Les yeux bleuâtres de la pauvre femme, agrandis par l'angoisse, étaient plus éloquents encore que sa parole.

Martial ne répondait pas. Il regardait couler le sang de la plaie béante.

—Un médecin! un médecin! s'écriait Louise.... Le docteur Dupuytren est ici! Qu'on l'amène!

Et de cette foule accourue, le chirurgien sortit, écartant les curieux et, d'un mouvement instinctif, relevant les manches de son habit bleu, il alla droit au colonel, et se pencha vers lui, disant à Martial:

—Laissez moi!

Castoret enroulait furieusement, autour de son doigt, sa longue moustache. Louise suivait du regard les mouvements de Dupuytren dont le visage restait impassible, et Andréina, s'accrochant maintenant, pour ne pas tomber, aux rideaux de soie de la fenêtre, demeurait là, pétrifiée, respirant machinalement le bouquet de roses arraché de son corsage.

Le silence terrible des chambres de mourants planait sur cette foule en vêtements de fête.

On attendait l'arrêt de Dupuytren comme on attend la sentence d'un juge.

Lui, froid, les sourcils froncés, examinait le sang et les sanies qui bouillonnaient hors de la plaie.

Tout à coup il se releva.

—Il vivra, n'est-ce pas? dit la mère d'une voix étranglée.

—Qu'y a-t-il à faire? demanda Louise d'une voix anxieuse.

—Il n'y a rien à faire! répondit Dupuytren d'un ton singulier.

Et montrant un morceau de plomb un peu aplati qu'il tenait entre ses doigts:

—Jamais blessure ne fut plus heureuse, dit-il, et à quelque chose malheur est bon. L'hémorrhagie nouvelle et la sortie de ces sanies ont chassé hors de la plaie la maudite balle qui menaçait la vie du colonel. Ce que le scalpel du chirurgien était impuissant à faire, la pointe du poignard l'a accompli! Ce matin, je ne répondais pas que M. de Solignac eût un mois, eût un jour à vivre. Ce soir, je puis dire: Il est sauvé!

—Sauvé! dit Louise avec un cri de joie profonde.

—Sauvé! répéta Mlle de la Rigaudie, en penchant son visage ridé sur le front glacé de Solignac qu'elle tint serré sous ses lèvres.

Dans un angle du salon, Sylvain Chambaraud, tout pâle, écoutait, la main passée sous son habit, comprimant sa poitrine et les yeux gros de larmes étouffées.

—Et voilà qui est bien opéré, pois, dit Dupuytren, en posant la main sur l'épaule de Castoret: ce que je n'eusse jamais osé tenter, vous l'avez fait en arrachant la lame. Quel chirurgien! En élargissant cette plaie, vous avez sauvé votre colonel.

—Ah! *paobre!* Si je n'avais pas pu le sauver, dit Martial, il y aurait eu là deux morts au lieu d'un: lui et moi!

Alors, mais alors seulement, on se prit à songer qu'il y avait, dans ce salon, deux hommes étendus. Dupuytren regarda le marquis, tout sanglant, mais la sentence fut rapide:

—Celui-là n'existe plus, dit-il.

Il se tourna vers Andréina qui, le repoussant du geste, s'avança, chancelante vers Louise.

La petite fille du marquis de Navailles regarda avec une hauteur et une cruauté inaccoutumées la sœur du marquis d'Olona. Mais d'une voix humble et douce, d'une voix brisée, d'un timbre déchiré, mourant, déjà hors du monde:

—Madame, dit Andréina...., je ne suis pas ici pour vous le disputer.... Je suis ici pour mourir.... Je vous ai haïe.... Pardon!.... Que votre amour soit sa joie!.... Celle qui n'était pas digne de lui disparaît. Adieu!

Louise sentit un frisson de pitié lui gagner le cœur, son regard cessa d'être sévère et sa voix murmurait déjà des paroles d'oubli lorsqu'une épouvantable crise secoua Andréina de la tête aux pieds.

—Oh! le poison était bon, dit l'italienne. C'est un Ciampi qui l'avait préparé! Famille damnée!

Dupuytren étendit les bras et, appuyée sur lui, Andréina mourut debout, laissant tomber sur le tapis taché du sang de Solignac et d'Agostino son éternel bouquet de roses.

—Ces fleurs, avait-elle dit, dureront plus que moi!

Et, pendant qu'on étendait Solignac sur un lit dressé en hâte et qu'on emportait, dans un salon voisin Andréina, déjà raidie, on vit une femme étrangement vêtue, portant dans ses cheveux noirs des rubans rouges piqués comme des papillons de nuit,—une femme qui était entrée, tête haute, dans l'hôtel, disant: "Je suis de la famille," on la vit s'approcher doucement du cadavre de ce marquis d'Olona, dont tous s'éloignaient avec horreur, et le contempler longuement.

Agostino mort était hideux. Sa belle tête de Lucius Vérus était contractée par un rictus féroce. La rage de la défaite avait imprimé son sceau sur cette face infâme. La mort garde sa poésie pour les martyrs des saintes causes.

Et Thérèse, en le regardant, hochait la tête. Et elle répétait:

—C'est lui!.... C'est Agostino Ciampi! Thévenot l'a tué!.... Savez-vous pourquoi! Thévenot l'a tué! C'est qu'Agostino avait livré ses frères!

Puis ses idées errantes se reportant au souvenir de Claude:

—Maintenant il peut vivre heureux, mon Claude. Le larron d'honneur n'est plus là!

La pauvre folle avait alors sur les lèvres un sourire de joie terrible, le rire muet de ceux qui souffrent. Sylvain Chambaraud, qui s'approcha d'elle pour l'arracher à ce cadavre, remarqua qu'elle portait, enroulée autour de la taille—suprême parure et suprême remords!—la ceinture de soie blanche tachée de sang et traversée par l'épée de *Varus*, qu'on avait trouvée sur la poitrine trouée de Claude Rivière.

XIV

La fin du drame.

Il avait été bien convenu que Mlle de la Rigaudie, devenue Mme Chambaraud, quitterait Paris aussitôt et ne reverrait plus celui dont elle avait, non-seulement accepté, mais sollicité le nom. La blessure nouvelle de Solignac le retint pourtant à Paris pendant un long mois. Après quoi, le colonel étant guéri, comme l'avait affirmé Dupuytren, elle reprit le chemin de Solignac, emmenant Thérèse, toujours folle, et le petit Jack, bien vieux et presque aveugle.

Chambaraud restait à Paris. Il vivait maintenant dans sa demeure de la rue des Postes, plus satisfait, ayant un but en ce monde: aimer son fils et penser à lui.

—Les femmes ont du bon, Plantade, disait-il parfois. Elles se transforment lorsqu'elles deviennent mères!

—On le dit, citoyen. Mais moi, je n'en sais rien, voyez-vous, et je suis trop vieux pour apprendre.

Souvent Sylvain Chambaraud voulait que le vieux Jean Rivière vînt chez lui partager son repas.

Les deux vieillards causaient peu et songeaient beaucoup. Le père Jean, brisé, ravagé, avait l'air d'être centenaire.

—Et me voilà, disait-il, vieille bête, survivant à tout ce que j'ai aimé! Une épave! Fille, femme, fils, on m'a tout pris, sans compter le pauvre magasin débaptisé tant de fois!.... A quoi suis-je bon? J'aurais mieux fait de partir devant!

Il racontait alors à Chambaraud combien celui qu'il appelait toujours le *commandant* était adorable quand il était petit, tout petit, dormant, les poings fermés, dans son berceau, avec un air déjà sérieux et pensif.

—Et ils me l'ont tué! Et ils me l'ont assassiné, mon Claude!

Sylvain hochait la tête et répondait:

—Vous avez pu, du moins, le voir grandir. Ai-je seulement ses souvenirs-là, moi!

—Non, c'est vrai, on vous avait pris l'enfant, mais l'homme vous reste! Moi, je n'ai plus rien!

Puis, après le dessert, quand Jean Rivière avait, sans savoir ce qu'il mangeait, étendu sur son pain quelque marmelade de baies d'églantier ou pris sans goût des oranges en beignet, Sylvain Chambaraud faisait reconduire le pauvre vieux chancelant, branlant la tête, buttant à tous les cailloux, par Plantade qui lui donnait le bras.

Et chaque fois qu'en laissant derrière lui la rue des Postes, l'ancien drapier apercevait les hautes et grises murailles du Panthéon:

—Tenez, disait-il, c'est là qu'il serait couché, parmi les grands hommes, si le sort avait été juste!.... Voyez-vous, Plantade, on ne sait jamais combien il meurt de gens supérieurs à ceux que l'histoire encense!.... J'ai là-dessus mon idée à moi, quoique je sois bien peu de chose, bien petit et bien sot!....

Il ajoutait:

—Mon Claude était de ceux-là, Plantade! Il devait arriver à tout. La politique l'a perdu!

Et cette glorification posthume de son fils consolait un peu le pauvre vieil homme.

En Limousin, Mlle de la Rigaudie (on lui conservait toujours ce nom dans le pays et elle avait hâte d'interrompre en disant: Appelez-moi *madame*, s'il vous plaît, je suis madame Chambaraud) avait repris sa vie habituelle. Auprès d'elle Thérèse, éternellement livrée à l'égarement, s'apaisait, oubliait, rêvait, mais parfois souriait, dans ses rêves, à ce mort qu'elle croyait vivant. Le petit Jack, toussant, affaibli, de larges tâches blanches sur ses pauvres yeux, se réfugiait à tâtons avec ses petits cris tremblants, tantôt auprès de Mlle de la Rigaudie, tantôt auprès de Thérèse.

Parfois Sylvain Chambaraud, et aussi le marquis de Navailles, recevaient du Limousin des fruits, des conserves, des produits du pays. C'était Mlle de la Rigaudie qui n'oubliait ni son mari ni l'aïeul de sa belle-fille.

Solignac et Louise étaient partis pour le Limousin, dès que le colonel avait été guéri. Malgré la rude saison, Henri avait voulu revoir ce coin de terre où il était né. Dupuytren avait d'ailleurs parlé, comme agent de convalescence absolue, de *l'air du pays*. Et Henri était parti après avoir embrassé son père.

Louise et son mari, sans compter Castoret et Catherine, étaient donc arrivés à Solignac par les jours d'hiver, lorsque les grands châtaigniers dépouillés dormaient immobiles.

—N'avez-vous point trop peur de mon mâle et fier Limousin? demandait Solignac à Louise.

Elle répondait:

—Non! je l'aime!

L'hiver même, au surplus, semblait déployer toute sa poésie pour fêter la nouvelle venue.

Ce temps rigide avait des caresses printanières. Le matin riait. Cette campagne limousine, ensevelie sous la neige, prenait un air de sommeil calme et non de mort. Sur le ciel bleu, d'un bleu verdâtre, s'allongeaient des nuages d'une teinte indécise, floconneux, blancs comme des touffes de cygne ou rosés comme le plumage d'un flamant. Louise se sentait heureuse. Tout cela était si différent des salons de Paris, où rimaillait Florival de Saint-Clair! Ce qui charmait, emplissait l'être d'une sensation toute particulière de gaieté saine, c'était cette atmosphère légère, cet air vif, entrant dans les poumons comme un baume; cette lumière qui découvrait les horizons immenses, comme la clarté du ciel du Midi. Les arbres, poudrés par la neige, coquettement dressaient leurs branches ainsi ouatées et étincelaient au soleil levant comme des cristallisations.

—Voilà mon pays, dit Solignac, et jusqu'au printemps nous vivrons ici heureux, seuls, oubliés, savourant notre joie loin du monde!

L'hiver est la saison de ceux qui s'aiment.

Et Solignac et Louise s'aimaient.

Puis, quelques mois après, les deux époux retrouvaient un cadre heureux digne de leurs amours, et la bonne humeur de Solignac s'échappait, comme un bouquet d'artifices, sur la terrasse du château de la Rigaudie, pendant que montrant à Louise la campagne fleurie, il s'écriait, tout joyeux:

—Regardez, Louise, chère Louise! Avril s'éveille, le soleil rit, tout s'éclaire. La sève court, le cœur bat, la gaieté déploie ses ailes. Sous un ciel doux les arbres feuillissent: des fleurs partout, des pompons blancs, des branches roses, des grappes jaunes, des touffes bleues, un vert timide, tendre, une caresse des yeux. Il fait bon vivre. Salut, printemps! Toutes les grâces, toutes les jeunesses, tous les espoirs, un bruit argentin de rire et de baisers, un vent de parfums, une haleine de bonheur, tout cela qui est un mot pimpant de séduction et de fraîcheur: Avril! Et tout cela, tout cela pour nous deux, Louise!

Mlle de la Rigaudie écoutait, tout émue, hochant la tête:

—Pour eux deux! disait-elle. Ah! les chers égoïstes! Et moi? Bast! Le rôle des enfants est d'être ingrats, et leur devoir est d'être heureux! Laissons-les dire!

Quand à Martial Castoret, on l'entendait souvent répéter à Catherine Magnac, devenue sa femme:

—Catisson, ma mie, les prédictions sont des prédictions, il n'en faut pas rire. Mais à présent, vogue la galère! Le danger est passé, le ver est tué, la femme brune est morte, la balle est au diable! Je ne mourrai pas, Catherine, ni le colonel non plus. Ah! *Dieu de Di!* les Autrichiens, les Prussiens, les Russes, les Anglais, les Italiens et les Italiennes par-dessus le marché peuvent bien faire maintenant tout ce qu'ils voudront. Nous nous en moquons, Catisson, ma mignonne. Le mauvais sort n'a plus de force, et puisque je dois mourir le même jour que le colonel, eh! bien, j'ai le temps de faire mes paquets, Catisson. Nous sommes trempés. Lui et moi, nous vivrons cent ans!

11 mars,—14 juillet 1875.

FIN.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor, Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 20 Février 1876.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Arcaro Pietro	Panza Gennaro
Ader Dominique	Palmisano Pasquali
Basile Giovanne	Pascal Laurent
Barthet Jean	Passalagua Giuseppe
Beret Adolph	Peytrat Joachim
Borsona Stephano	Perret L H
Brun François	Perott Joseph
Buis Vincenzo	Peytrat Joachim
Buffenoir John E	Perseveans Vital
Camet Bertrand	Pherembach Monsieur
Claude Joseph	Piratella Dominico
Choi A	Priscia Giuseppe
Defruarce Pietro	Porret Antoine
Dominguez Gabriel	Ranno Salvatore
Duther Dom Louis	Roos Camille
Duprat Pierre	Rost Emile
Duchein Jean	Rodriguez Bernardo
Escharderies Pierre	Romagosa Francisco
Favalora Felice	Rogliore Antonio
Flexas Miquel	Rousset P
Fernandez Manuel	Sancho Rafael
Ferr.a Juan	Sagory Charles
Garcia Justo y Leon	Sanchez Antonio A
Gene Vicente	Schartan Elbert O
Gerbasi Ferdinando	Schwal Monsieur
Godin Charles	Sauveterre Honoré
Harison Edward	Simon y Pujol Francisco
Juan Francisco	Silve Louis
Lahuze Jean	Sornia Eugène
Linstrom P	Soyarin Pierre
Longo Giuseppe	Stuparichy Antonio
Louis P Horquant	Timothée Auguste
Marchiso Giuseppe	Vallino Giovanni
Marcovich Pietro	Verdichizzi Giovanni
Margitic Vicenso	Verdichizzi Felice
Marcicia Giuseppe	Wundahl Henry Dr [pour Ledoux]
Nicara Antonio	
Nolin Monsieur	

INITIALES

Révérend Frère Jean Baptiste Collège

LISTE DES DAMES

Tuge T V Mrs — De Mesa Jacob H Mrs
Barbey Adrien Mrs

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.

(AGENCE,)

Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excelles. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 31 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA.

Transportant la malle des Etats-Unis, En marcheur et à basse pression, capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 5 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an — Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Ancher pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton,
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et Bayou des Glaises.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Décatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine — T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 186 de la rue de Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 sept.—

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,
C. C. Pickett, capitaine,
A. Meynier commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

2 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur ST-MARY, d'un faible tirant d'eau

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
18 déc— No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Tèche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER,

Abe Smith, Capitaine, Frank Grois, commis, partira MERCREDI, 23 février, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.
21fév— No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE,

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

IBERIA.

Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt. 12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

E. L. HODGE.

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur

ST. JOHN.

F. BERGERON, Capitaine.
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
2Soct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.

Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau

ROBT. YOUNG.

U. D. Terrebonne, Capitaine.
J. Daniel et F. Dalferes, commis.

Partira de la Nile-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

12 nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET et P. CHARLET,
15 juillet—1an 9 rue Conti.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif,

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues... $187,128 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées... $64,967 [illegible]
Réassurances, réclamations (rebate), dépenses, etc... [illegible]
... 128,[illegible]
... $58,116 1
Total de l'Actif... $304,[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Baumgartner, Th. Lilienthal, R. Sieg,
[illegible], R.F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Hicks, S. I. [illegible],
J. M. Schwartz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder,
B. Wilderman, [illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS, LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H, N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Frankfurt...	25 déc.	4 Fév.
Hannover...	1 fév.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres... $35 en or.
Entrepont... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 24 Fév. à 8 h. A.M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 31.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — Décatur.

A dater du 7 DÉCEMBRE,

Le bateau à vapeur

BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7, 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès...	7:50 A. M.	Malle...	10:00 A. M.
Malle...	5:00 P. M.	Exprès...	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,

Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,

CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows:

Depart.		Arrive.	
Express...	7:20 A. M.	Mail...	10:00 A. M.
Mail...	5:00 P. M.	Express...	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg, Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21 Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour...25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans...10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac:	
6	heures A.M.	7 ½	heures A. M.
8		9	
10		11 ¼	
Midi		1 ¼	P. M.
2	P. M.	3 ¼	
4		5 ¼	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Exprès...	7:20 A. M.	Exprès...	12:30 A. M.
Malle...	5:30 P. M.	Malle...	10 01A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St.Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express...	7:20 A. M.	Express...	12:30 P. M.
Mail...	5:30 P. M.	Mail...	10 01A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anna, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points doivent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par cette route.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au [illegible] — CHS. A. WHITNEY Co. Agents.

Bureau de New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action. Des certificats de souscription pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.

C. C. LEWIS,
6an—1m Secrétaire.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie... $455,328 93
Primes de mer... 62,339 56
Primes de rivières... 75,231 32 — $592,899 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875... 137,588 14
Primes remboursées... 34,972 22 — $172,540 36
Montant net des primes... $420,359 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc... 30,631 13 — $451,490 58
A déduire—
Réassurances... $28,345 63
Pertes par les incendies... $110,972 73
Pertes sur mer... 16,842 69
Pertes sur les rivières... 30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate)... 42,483 47
Commissions aux agents... 27,148 69
Dépenses générales des agences... $7,739 12
Dépenses générales du bureau local... 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc... 12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville... 29,294 — 331,177 80
Profits nets... $120,312 78
A déduire:—
Dividende payé en août... $25,000
Dividende déclaré... 25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées... 15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières... $104,911 85
Billets garantis et hypothécaires... 239,501 91
Actions et bons... 83,574 50
Effets à recevoir... 22,387 68
Primes en voie de recouvrement... 73,457 09
Primes d'agences en voie de transmission... 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances... 4,137 61
Comptes en suspens... 3,214 22
Divers débiteurs... 7,212 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20... 53,822 61
En caisse... 56,260 24
$632,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés... $137,588 14
Dividende déclaré... 25,000 00
Dividende non collecté... 10,066 25
Réservé pour les réclamations non réglées... 15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix. Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain,

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
E. Gally, J. Tuyès,
Chas. Lafitte, W. A. Bel,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Pontz, D. D. Rogers,
12jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu... $350,536 87
Primes sur les risques de mer... 65,189 02
Primes sur les risques de rivières... 31,724 31
Total... $450,7[illegible]
En moins
Primes sur risques non expirés... $120,661 47
Primes remboursées... 1,951 60 — $122,613 07
Primes nettes acquises... $328,137 73
A ajouter:
Intérêts... $9,185 35
Profits et pertes... 5,360 40
Primes sur l'or... 254 92 — 14,800 67
$342,9[illegible] 40
Pertes payées
Sur les risques de feu... $90,741 55
Sur les risques de mer... 15,954 27
Sur les risques de rivière... 6,802 63
Pertes en litige... 5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues... 23,481 46 — 142,792 11
Réassurances... 16,310 42
Réfaction (rebate)... 31,818 96
Commissions d'agences... 27,339 63
Dépenses d'agences... 7,760 84
Taxes et Licences... 10,568 50
Dépenses de bureau... 27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc... 6,547 16
Frais de Cours et d'avocats... 47 52 — 270,267 94
Bénéfice net... 72,67[illegible]

ACTIF.

En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk. $51,860 87
" " Louisiana Natl. Bk. 20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank... 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe... 19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à... 27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 79, évalués à... 48,333 78
Effets à recevoir pour primes... 7,560 93
Prêts sur hypothèques... 140,573 22
Prêts sur nantissements... 24,324 94
Effets à recevoir... 12,931 50
Bons... 22,412 88
Actions... 23,556 73
Primes en voie de recouvrement... 41,638 42
Propriétés foncières... 74,174 77
Dû par divers... 11,814 99
Bons des Etats-Unis... 11,550 75 — $555,524

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)... $295,650 00
Effets à payer... 666 8
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés... 544 50
Primes sur risques non terminés... 120,661 47
Pertes non réglées... 29,293 46
Dû à divers... 7,006 84
Fonds de réserve... 11,029 07 — 482,854 01
Surplus... $72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. — MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au «Fonds de réserve» (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire. — MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
L. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875... $177,707 87
Sur les risques d'incendie... $127,543 00
Sur les risques maritimes... 17,746 78
Sur les risques de rivière... 32,418 09 — 177,707 87
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie... 23,972 46
Sur les risques maritimes... 4,825 61
Sur les risques de rivière... 17,840 05 — 46,238 12
Moins réfaction (Rebate)... 20,6[illegible] 06
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875... 13,315 50
Réassurances... 16,674 22
Primes remboursées... 1,056 91
Loyer... 2,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins... 12,606 85 — 71,489 15 — 117,677 27
Profits... $60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens... 1,351 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour... 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie... 12,710 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville... $49,322 77
Prêts sur nantissement... 23,337 16
Effets pour primes à courte échéance... 7,295 31
Actions de banque et autres actions... 31,840 25
Biens fonciers... 34,324 37
Prime en voie de perception... 22,662 90
En banque... $54,738 88
Balance dans la banque d'Amérique... 542 96 — 55,280 84
Total de l'actif $260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nile-Orléans.

104...rue du Canal...104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de mai précédents:
Sur risques de feu... $549,621
Sur risques de mer... 52,556 10
Sur risques de rivières... 55,963 08
Total des primes... $678,140 23
En moins, primes non expirées... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875... $556,672 23
Pertes payées—
sur risques d'incendie... $227,344 61
Sur risques de mer... 47,763 44
Sur risques de rivières... 52,344 65
$327,476 [illegible]
Taxes... 25,639 96
Réassurances et primes remboursées... 34,349 73
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt... 54,936 07
$454,360 67
Profit... $102,421 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières... $202,814 42
Bons de la ville... 218,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres... 73,611 50
Billets garantis par hypothèque et gages 327,279
Effets à recevoir... 58,917
Primes en voie de recouvrement... 94,404
Bons de l'Etat... 650
Actions d'assurance... 19,124
Actions du Valley Dry Dock Comp... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner Association...
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall... 5000 00
En caisse... 105,587 29
$1,122,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
Juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie... $301,306 40
Primes de mer... 42,346 53
Primes des rivières... 112,114 32—$455,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées... 376,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie... $59,347 68
Sur risques de mer... 15,447 23
Sur risques de rivières... 65,553 91—$140,348 59
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c... 73,706 52—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital... $62,132 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir... $43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 37,439 58
Argent en banque... 63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières... 119,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres... 153,881
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c... 37,214 1
Total de l'actif... $510,381 21

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 23 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assuraient dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 188 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt... $334,378
Pertes, dépenses, taxes... $195,888 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent... 59,678 54 — 255,515 30
Bénéfice net $78,861 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE...
Actions, bons, prêts et effets à recevoir... $409,279 9
En caisse et primes en voie de recouvrement... 129,776 71
$539,045 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 41 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
E. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. R. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. C. MORRIS, T. L. AIRBY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie... $90,384 56
Primes sur les rivières... 13,066 58
Primes maritimes... 9,042 31
112,493 [illegible]
Moins, primes remboursées... 2,425 66
$110,067 [illegible]
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie... $22,189 86
Pertes sur les rivières... 16,422 12
Pertes sur mer... 816 17
$39,427 94
Réassurances... 4,589 81
Loyer... 1,500 00
Taxes... 3,350 25
Réfaction (rebate)... 19,277 95
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt... 8,467 30
Réservé pour risques non terminés... 27,171 00 — 98,204 85
18,254 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement... 5,739 67
Prêts garantis par hypothèque... $121,005 12
Billets à recevoir pour primes... 12,480 88
Actions, bons et autres obligations... 145,586 08
Propriété foncière... 6,447 24
Primes en voie de recouvrement... 12,100 89
En caisse... 27,662 84
$342,[illegible] 24

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—1m

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes sur l'incendie... $129,921 46
Primes de mer... 24,810 05
Primes de rivières... 6,487 [illegible]
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1874... 47,000 00
Total... $207,380 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année... 80,125 [illegible]
$131,863 [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie... $64,217 23
Sur les risques de mer... 17,606 81
Sur les risques de rivières... 18,221 71—100,044
$119,389 [illegible]
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent... $6,561
Réassurances... 15,5[illegible]
Dépenses, taxe, licence, intérêt... 3,446 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées... [illegible]—46,081 [illegible]
Bénéfice net... $61,597 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse... $26,716
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis... 304,047
Primes en voie de recouvrement... 421 [illegible]
Actions, bons, actions, etc., de banques, compagnies d'assurance, etc... 3,365
Propriété foncière... 4,567
Billets d'actions (stock notes)... 222,228 12
$563,355 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1875.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé... 10 pour cent
Dividende sur le susdit... 5 —
Dividende primes remboursées... 15 —

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, I. L. Haas,
J. A. Braso, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak[illegible], J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Campbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1874, à savoir:
Sur risques de feu... $114,062 23
Sur risques de mer... 39,321 [illegible]
Sur risques de rivières... 29,226 [illegible]
Total des primes... $182,609 [illegible]
Moins primes rendues... 8,154 [illegible]
Primes acquises... $174,[illegible]
Déduit—Pertes par le feu... $46,105 [illegible]
Pertes sur mer... 23,118 [illegible]
Pertes sur rivières... 15,672 [illegible]
$100,[illegible]
Réassurances... 21,216 [illegible]
Réfactions (rebate)... 9,368 [illegible]
Taxes... 7,450 [illegible]
Loyer... 3,733 [illegible]
Dépenses, et profits et pertes... 15,612 [illegible]
$157,[illegible]
Réservé pour primes non-terminées... $17,330 [illegible]
La Compagnie possède l'ACTIF suivant et
Capital en Stock-notes... $[illegible]
Comptant... 12,438 [illegible]
Comptes en voie de collection... 15,882 [illegible]
Billets recevables... [illegible]
Prêts sur garanties... 80,089 [illegible]
Prêts sur hypothèques... 41,945 [illegible]
Stocks et Bons... 5,870 [illegible]
Installations de bureaux et meubles... 2,000 [illegible]
En mains des agents en Europe, etc... 5,126 [illegible]
[illegible]
Net actif non-payés et dividendes... [illegible]
$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. JAQUIER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier 1876.

E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LIM.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 31 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.
Primes d'incendie... $92,641
Primes de rivières... 1,113 5
Total des primes... $93,[illegible]
En moins—primes non expirées... 25,876 77
Montant net des primes... $[illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées... $223 53
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts... 12,164 96 — [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées... $5,546 [illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450... $151,222 [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie... 17,500 00
Prêt garanti par des actions... 1,000 00
Actions appartenant à la compagnie... 27,550 00
Bons des Etats-Unis... 5,000 00
Effets à recevoir... [illegible]
[illegible] à 8 pour cent d'intérêt... 12,359 [illegible]
Intérêt... 16,443 44
Primes en voie de recouvrement... 27,430 54
Effets à recevoir pour primes... [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier... 12,419 7[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence... 2,043 7[illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement... 92,451 [illegible]
$364,9[illegible]

PASSIF.

Capital, 4,153 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action... $311,75[illegible]
Montant réservé pour garantir remboursement tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées... 17,938 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé... 17,938 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées... 5,546 [illegible]
Salaires non payés... 769 11
$353,[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1876.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes... $1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 35,718 46
Dû par des agents de réserve, approuvés... 26,731 34
Dû par d'autres banques nationales... 23,095 89
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations... 129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées... 28,563 61
Primes payées... 55,5[illegible] 66
Echanges pour le Clearing-House... $121,813 82
Billets d'autres banques nationales... 32,502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)... 2,575 79
Espèces... 77,379 17
Billets Legal Tender... 465,524 00 — $705,89[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)... 4,000 00
Total... $2,986,545 83

PASSIF.

Capital payé... $550,000 00
Surplus... 35,590 84
Autres profits non-partagés... 87,474
Billets de banque nationale, non réclamés... 500,000 00
Dividendes non payés... 6,931 13
Dépôts individuels sujets à des chèques... $1,222,571 09
Certificats "demand" de dépôts... 7,000 00
Chèques certifiés... 12,550 54
Chèques du caissier, non-payés... 100 00 — 1,242,521 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales... 79,541 14
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat... 31,456 [illegible]
Total... $2,986,545 83

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14m jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120...RUE DE LA COMMUNE...120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 187[illegible]
Feu... $30,563 60
Mer... 18,839 20
Rivières... 59,181 [illegible]
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875... 15,745 00
149[illegible]
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875... 17,200 00
Montant net des primes...
Perte par le feu $9,619
Pertes sur les rivières... $3,541 — $43,161 19
Réfaction (rebate)... 25,234 23
Réassurances... 8,699 06
Primes remboursées... 1,325 10
Taxes... 14,211 80
Casuel... 3,170 42
Loyers... 6,588 83
Dépenses... 15,408 48
$117,898 [illegible]
Moins Intérêts profits et pertes... 20,192 18 — $97,7[illegible]
Bénéfice net... $34,[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir $228,984 42
Mobilier... 4,933 98
Actions du Harbor boat... 550 00
Bons de la Ville... 1,220 00
Actions de la banque de l'Etat... 3,600 00
Comptes pour les recouvrements net... 14,622 87
En caisse... 96,100 00
$347,412 36

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1876.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1876.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés... $ 682,753 [illegible]
Prêts sur demande... 63,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation... 300,000
Primes sur les bonds ci-dessus... 29,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation... 13,500
Actions et bon's divers... 22,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés... 9,165 0
Mobilier et accessoires...
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main... 112,000
Comptant en caisse tel... 451,629 [illegible]
De dans les banques de New-York... 204,800 1 — 768,429 [illegible]
Total de l'actif... $1,880,441 [illegible]

PASSIF.

Capital payé... $ 300,000
Excédant de fonds... 37,000
Billets émis... 267,100
Dépôts... 1,272,804 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés... 54,189
Profits bruts pendant les 6 derniers mois... 37,565 [illegible]
Moins dépenses et taxes... 19,506 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires... 18,[illegible]
Total du passif... $1,880,4[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37...Rue Carondelet...37

Nile-Orléans, 20 mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie... $360,073 83
Sur risques de rivières... 231,229 76
Sur risques de mer... 44,116 41—$635,419 [illegible]
En moins,
Primes non expirées le 30 avril... $ 89,742 00
Primes remboursées... 9,925 50— 99,667
Montant net des primes... $535,7[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie... $134,267 30
Sur risques de rivières... 126,482 58
Sur risques de mer... 8,320 65—$269,170 [illegible]
Réassurances... 14,869 62
Réfaction (rebate)... 15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville... 22,615 46
Dépenses brutes, bureau local et agences... 52,899 51
Profits et pertes... 15,031 40—$390,582
Balance... $145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus... 105,054
$250,224
En moins, par intérêt aux actionnaires sur le capital payé au 1er second de... 110,000
Bénéfice net... 140,224 53
En moins, réserves pour diminution de valeur des placements... 22,094 [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et des primes non expirées de 1873-4... $117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse... $ 394,463 15
Comptes en voie de recouvrement... 50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons... 532,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances... 38,011 45
Actions de banques et autres actions... 218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville... 79,549 68
Bons de la ville et autres bons... 119,631 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana... 5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association... 5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs... 2,000 00
Propriétés foncières... 60,135 00

PASSIF:

Capital... $1,100,000 00
Réserve pour risques non expirés... 89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt de prime du 30 avril 1875... 177,655 23
Ce surplus... 118,818 65—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 22 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux actionnaires ($71,769 35) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et des primes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Sect.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lyon,
Samuel B. Moore, Wm C. Raymond,
J. I. Warren, James S Prestidge,
R. T. Buckner, Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander, Joseph [illegible],
A. A. Yates, E. R. Wheelock,
John I. Adams, Cyrus Bussey,
Isaac Scherck, Wm J. Behan,
R. F. [illegible].

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte... $2,1[illegible],486 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 55,531 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve... 117,145 12
Dû par d'autres banques nationales... 21,855 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat... 79,975 95
Propriétés foncières, mobilier et installations... 148,174 27
Dépenses courantes et taxes payées... 19,643
Primes payées... 56,800
Echanges pour le Clearing House... $162,421 29
Billets d'autres banques nationales... 3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)... 1,300 06
Espèces... 32,232 36
Billet legal tender... 153,456 00— 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation... 25,000 00
$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé... $550,000 00
Surplus... 51,590 54
D'autres profits non partagés... 37,390 82
Billets de banque nationale non-rachetés... 500,000 00
Dividendes non payés... 9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques... $962,702 88
Certificats de dépôts sujets à demande... 2,000 60
Chèques certifiés... 32,013 01
Chèques du caissier non payés... 100 00 — 99[illegible],815 87
Dû à d'autres banques nationales... 89,488 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat... 51,430 47
Total... $2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau précédent exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

A. MOULTON, W. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER } Directeurs
12oct—1[illegible]

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureau No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les baisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... 5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875... $5,490 95
Escompte sur billets payés avant l'échéance... 26 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière... 1,231 48
$7,024 14
Bénéfice net... 112,94
$7,137 08 — $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur... $84,905 77
Propriétés foncières... 9,450 [illegible]
Comptant à la banque nationale de l'Etat... $1,661 41
Currency des Etats-Unis... 144 25 — 1,810 67
Effets à recevoir... 7,160 15
Divers débiteurs... 590 77
Installations... 1,000 00
Intérêt courant... 255 38
105,172
Actions payées en plein... 79,150 00
Actions payées en partie... 3,792 55
Scrip... 4,330 00
Dividende non-réclamé... 127 20
Effets à payer... 400 00
Divers créanciers... 462 70
Surplus de l'actif... 16,4[illegible] 22 — 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J.A. FERNANDEZ, Président.
A. [illegible], Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public.